PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La seance es ouverte a 1 heures.

Billets obtenus sous de faux prétextes

M. BROWN dépose le rapport du comité charge de s'enquerir des actes frauduleux qui se pratiquent en diferentes parties du pays, par lesquels actes des cultivateurs sont induits a donner leurs billets promissoires et garanties pour des grains de semence, instruments aratoires et autres articles, ces grains et autres articles n'etant, en certains cas, jamais delivres, et, dans d'autres cas, etant a peu pres sans valeur, bien que les faiseurs de tels billets soient forces de les payer, tandis que les auteurs de ces fraudes echappent a la justice.

Les traducteurs du "Hansard"

Lorsque le rapport du comité des débats parlementaires est depose sur le bureau de la chambre, M. CHOQUETTE propose que ce rapport soit renvoye au comite, afin que celui-ci prenne en consideration la proposition de payer une indemnite de $1,000 à chacun des traducteurs du *Hansard* qui ont ete destitues.

L'honorable M. LAURIER dit que ces traducteurs se sont rendus a Ottawa a l'ouverture du parlement, croyant qu'on les emploierait comme auparavant, et que le temps qu'ils ont perdu a attendre ici leur a fait manquer l'occasion de se procurer de l'emploi pendant la vacance du parlement. Dans ces circonstances, ajoute M. Laurier, je crois qu'on ne devrait pas se montrer trop severe et qui ne serait que juste d'accorder une indemnité a ces traducteurs.

Sir John A. MACDONALD répond qu'il ne serait pas opportun de discuter cette question de nouveau. L'honorable depute de Montmagny, dit-il, ferait mieux d'attendre a la prochaine session pour soumettre cette proposition, car s'il insistait a ce qu'elle soit adoptee et que le rapport fut deivere au comite, la question ne serait pas decidee avant la prorogation des chambres et les autres traducteurs ne pourraient toucher leurs appointements.

L'amendement est retiré.

Le service civil

Sir Charles TUPPER propose que la chambre se forme en comite, afin de prendre en consideration la resolution suivante :

Que les dispositions de l'"Acte du service civil" et de l'"Acte des pensions du service civil" s'appliqueront aux fonctionnaires du bureau du Haut Commissaire du Canada en Angleterre, sous l'autorité du gouverneur en Conseil.

Sir Richard CARTWRIGHT demande si cela ne donnerait pas a ces fonctionnaires le droit de reclamer une pension du gouvernement dans le cas ou ce bureau serait aboli. Suivant lui, il ne serait pas opportun d'adopter cette mesure.

Sir Charles TUPPER répond qu'il n'est que juste de placer ces employes sur le meme pied que les autres fonctionnaires publics. Il n'est pas probable que la charge de Haut-Commissaire a Londres soit abolie, mais le fut-elle, il n'y a pas un seul de ces employes qui ne put remplir avec honneur une charge dans les departements publics au Canada.

L'honorable M. MITCHELL s'oppose à ce que l'on augmente le nombre des personnes qui ont droit de reclamer des pensions du gouvernement. Il ajoute que le pays sera degoûte avant longtemps de cette charge de haut commissaire a Londres.

Les resolutions ayant ete lues pour la seconde fois et approuvees, sir Charles TUPPER depose un bill base sur ces resolutions.

Ce bill, après avoir été approuvé par le comite general de la chambre, est lu pour la seconde fois.

La compagnie du "Pacifique"

Sir Richard CARTWRIGHT demande pourquoi l'Acte hypothecaire de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique n'a pas encore été deposé sur le bureau de la chambre ?

Sir Charles TUPPER répond que le ministre de la justice a eu tant a faire depuis quelque temps, qu'il lui a ete impossible de compléter cet acte.

L'honorable M. THOMPSON—Si javais été present lorsqu'il a ete question de cette hypotheque, j'aurais prie le ministre des finances de ne pas s'engager a produire ce document si tot. Je vais faire tout en mon pouvoir pour le déposer sur le bureau de la chambre avant la cloture de la session.

La prorogation du parlement

Sir John A. MACDONALD annonce que le gouvernement a decide de remettre a la prochaine session les bills suivants :

Bill aux fins d'abolir les confiscations pour trahison et felonie, et autrement modifier la loi qui s'y rapporte—L'honorable M. Thompson.

Bill concernant l'application au Canada de la loi criminelle d'Angleterre—L'honorable M. Thompson.

Bill pour modifier l'Acte concernant les droits d'auteur, chap 62 des statuts revises du Canada—L'honorable M. Thompson.

L'Acte concernant les chemins de fer

L'honorable M. THOMPSON propose la troisieme lecture du bill pour amender l'Acte concernant les chemins de fer.

M. LISTER propose que ce bill soit soumis de nouveau au comite general de la Chambre afin d'y insérer une clause pour defendre aux compagnies de chemins de fer constituees en vertu d'un Acte du parlement d'accorder des billets de passage gratuits aux membres du senat ou de la Chambre des communes.

Cette proposition est rejetée.

M. EDGAR propose comme amendement que les compagnies de chemins de fer ne soient pas seulement obligees de faire afficher leurs reglements dans toutes les gares, mais, en outre, d'en faire distribuer des copies, de temps a autre, a leurs employes.

M. MULOCK dit que pour que les employés de chemin de fer puissent observer les reglements, il faut qu'on leur en procure des copies.

L'honorable M. THOMPSON répond que le bill pourvoit a cela.

La question étant mise aux voix, l'amendement est rejete par un vote de 98 contre 53.

Le bill est lu pour la troisieme fois.

Les brevets d'invention

Le bill déposé par l'honorable M. Carling pour amender l'Acte concernant les brevets d'invention est lu pour la seconde fois, puis la chambre se forme en comité afin de discuter cette mesure.

Il s'élève un long debat au sujet de la nomination de M. Pope, ex greffier de la Couronne en chancellerie, comme sous-commissaire des brevets.

L'honorable M. Mitchell, M. Cook, sir Richard Cartwright et M. McMullen s'opposent à cette nomination.

Le comité leve sa séance et rapporte progrès, puis la chambre se forme de nouveau en comite pour prendre en considération des resolutions aux fins de pourvoir a la nomination d'un sous-commissaire des brevets.

Les résolutions sont lues pour la seconde fois et approuvées.

La loi du libelle

L'honorable M. THOMPSON, en proposant la seconde lecture du bill pour modifier de nouveau "l'Acte de procedure criminelle," dit que le but de cette mesure est de décreter que tout proprietaire, éditeur, redacteur ou autre personne accusé d'avoir publié dans un journal quelque libelle diffamatoire sera mis en accusation, juge et puni dans la province où il est domicilié ou dans laquelle ce journal est publié.

Sir Richard CARTWRIGHT demande si cette loi affectera les causes actuellement pendantes.

L'honorable M. THOMPSON répond que non.

Le bill, après avoir été lu pour la seconde fois, est approuvé par le comité général de la chambre et lu pour la troisième fois.

L'Acte des terres fédérales

Sir John A. MACDONALD propose la seconde lecture du bill pour modifier de nouveau l'"Acte des terres fédérales."

Comme on le sait, dit le premier ministre, le gouvernement impérial a accordé une somme de £10,000 pour l'établissement au Canada de colonies de *crofters* d'Ecosse, et le but de cette mesure est d'autoriser les commissaires qui seront chargés de la gestion de ce fonds, a preter ces fonds sur hypotheque.

Sir Richard CARTWRIGHT—Si je comprends bien, ce bill autorise les commissaires a faire consentir des hypotheques à l'exclusion des dispositions de l'Acte concernant les *homesteads*. Le but que l'on se propose est louable, et cette mesure aura de bons résultats. Les *crofters*, j'en suis sur, feront de bons colons.

Le bill, après avoir ete lu pour la seconde fois, est approuvé par le comite general de la chambre.

Les réclamations des Métis

Lorsqu'il est proposé que la chambre se forme en comite des subsides, M. EDGAR souleve la question des reclamations des Metis et autres personnes, qui demandent a être dedommagees des pertes qu'elles ont eprouvees pendant les troubles au Nord-Ouest. Que ces personnes aient pris part aux troubles ou non, dit-il, peu importe; elles ont perdu tout ce qu'elles possedaient et se trouvent aujourd'hui dans la detresse. Je crois que l'on devrait examiner ces reclamations de nouveau et y faire droit.

M. Edgar cite le cas d'un nommé Brenner, qui a perdu une quantite considérable de fourrures de prix, et il ajoute que ce sont des personnes occupant une position importante qui ont enleve ces fourrures et que ces personnes devraient être punies.

L'honorable M. THOMPSON—L'honorable depute d'Outrio-Ouest est sans doute animé d'un bon motif en soumettant cette question a la chambre, mais il exagere les choses, ce qui me porte a croire qu'il se laisse peut-être entraîner par l'esprit de parti.

La commission qui a été chargée d'examiner ces reclamations a decide que les personnes qui avaient pris part a l'insurrection, n'avaient droit a aucune indemnite pour les pertes causées par les troubles qu'elles avaient provoques elles-même. La commission a examine les reclamations qui sont maintenant soumises a la chambre, au nombre desquelles se trouve celle de Brenner, et a declaré qu'elles n'étaient point fondees.

L'honorable M. LAURIER dit que s'il s'eleve des doutes au sujet de quelques reclamations, les reclamants devraient beneficier de ce doute.

Advenant six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Bills de divorce

Les bills privés suivants sont lus pour la troisieme fois :

Bills pour accorder le divorce à Dame Eleonora Elizabeth Tudor, Dame Catherine Morrison et Andrew Maxwell Irving.

Un bill pour amender l'Acte concernant le chemin de fer central de Sainte Catherine et Niagara est aussi lu pour la troisieme fois.

L'élection de Haldimand

Sir Richard CARTWRIGHT propose des résolutions blamant le gouvernement d'avoir nommé Robert Gibson et Walter Jones, que le juge Boyd, lors de la contestation de l'élection de Haldimand, avait rapporté comme s'etant rendus coupables d'actes de corruption, pour agir en qualité de commissaires et d'evaluateurs, pour decider des droits d'occupation et de la valeur des ameliorations faites par divers voteurs residant dans le comte de Haldimand, sur certaines terres appartenant aux Indiens de cette localite.

Le depute d'Oxford Sud dit que cette nomination était tout a fait inconvenante et que c'est grace aux menees de ces commissaires que l'election a ete remportee.

M. MONTAGUE repond longuement au depute d'Oxford Sud et refute les accusations que celui-ci a portees contre le gouvernement.

La question étant mise aux voix, la proposition de sir Richard Cartwright est rejetee par un vote de 98 contre 58.

Comité des subsides

La chambre se forme en comité des subsides.

Après un débat au sujet des dépenses pour les reparations que l'on fait a Rideau Hall, le comite leve sa seance et rapporte progres.

La seance est levée à 1.15 hrs.

PARLEMENT PROVINCIAL

CONSEIL LEGSILATIF

QUÉBEC, 17

La séance est ouverte à 3 heures.

Des messagers du lieutenant gouverneur, avec les rapports des commissions ainsi que le rapport annuel du bibliothecaire, sont deposes sur le bureau.

Le president annonce de la part du gouverneur-general que la reine accuse reception de l'adresse envoyee par le parlement provincial a l'occasion du jubile. Des remerciements sont exprimes pour la loyaute et la fidelite des sujets de la province de Quebec.

L'honorable M. PREVOST, en proposant l'adoption de l'adresse en reponse au discours du trone, dit que la session a eu lieu tard a cause de la maladie de l'honorable M. Mercier, mais cette session n'en sera que meilleure parce qu'elle donnera au gouvernement le temps de completer les negociations de l'emprunt dont le resultat a ete si heureux, que la presse entiere a felicite l'honorable M. Mercier a ce sujet.

Il passe en revue le programme du gouvernement, clause par clause.

L'honorable M. BRYSON appuie l'adresse en reponse au discours du trone, en donnant son approbation a tout ce que l'orateur precedent a dit.

L'honorable M. J. J. ROSS, en réponse, dit que tout n'est pas couleur de rose, comme l'infere l'honorable M. Prevost.

L'emprunt a ete fait, dit on, dans les meilleures conditions ; mais on semble oublier que le taux de l'interet a été decroissant depuis ces dernieres années et qu'il est plus facile de negocier un emprunt aujourd'hui qu'autrefois.

On a beaucoup parlé de la conférence interprovinciale, elle est completement inutile, parce que ses resolutions ne seront jamais sanctionnees par le gouvernement imperial.

Le gouvernement fédéral, d'après les resolutions, aurait dû augmenter le subside a la province de Quebec ; mais le but de ces resolutions ne sera jamais atteint en demandant l'intervention du gouvernement imperial. Certaines parties des resolutions sont une preuve evidente que les provinces veulent usurper les privileges du gouvernement federal. Si nous ne desirons point d'intervention de la part du gouvernement central, c'est a nous-mêmes de ne pas intervenir.

Au sujet des nouveaux règlements pour la coupe de bois, ils ne consistent simplement que dans une augmentation de taxes.

Des procédures ont été prises par le gouvernement contre des personnes accusees de fraudes dans les affaires de colonisation. Ce n'a pas ete toutefois par amour de la colonisation mais simplement pour des motifs de persecution.

Le gouvernement s'est donné le mérite d'avoir obtenu un heureux reglement des poursuites pour le recouvrement de la taxe sur les corporations commerciales ; mais la decision avait été rendue avant même que les avocats du gouvernement se fussent rendus en Angleterre.

La commission des asiles n'offre pas un grand interêt. Elle aurait dû être composée cependant de docteurs attaches aux asiles. L'ouvrage de cette commission n'est pas tres utile ; il serait a souhaiter que cette commission aient servi au moins a ameliorer la condition des lunatiques.

Advenant six heures, la seance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

L'honorable J. J. ROSS reprend le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

Pour la conversion de la dette provinciale, nous devons esperer que le gouvernement n'exécutera pas ce projet de la maniere proposee cette apres-midi par l'honorable M. Prévost. Ce dernier a parlé comme si le gouvernement avait le droit de prendre possession de tout, d'émettre des debentures et les remplacer par des nouvelles a un taux moindre d'interêt.

Si rien d'aussi deshonnête était jamais tenté par le gouvernement, cela détruirait immédiatement le credit de la province.

L'honorable L. P. PELLETIER réplique au honorable M. CHAMPAGNE.

L'adresse en réponse au discours du trône est finalement adoptée sans division et la séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

QUÉBEC, 17 mai 1888.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. L. O. DAVID présente une requête de la Société Saint Jean-Baptiste, demandant d'émettre des debentures jusqu'au montant de $100,000 pour l'erection d'un monument national.

M. J. S. HALL présente une requête de M. Andrew Allan et autres, demandant à être constitues civilement en club des forets et cours d'eau.

L'honorable M. J. BLANCHET présente un bill concernant la procedure dans les affaires commerciales.

L'honorable M. MERCIER dit que le gouvernement se propose de s'occuper de cette question ; mais qu'il serait disposé en aucun cas, a accepter les avis de l'honorable député du comté de Beauce. C'était l'intention du gouvernement de nommer une commission pour étudier toute la question après la session, dans le but de faire des réformes radicales.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable M. SHEHYN présente un état des comptes publics.

L'honorable M. GAGNON dépose les messages du lieutenant gouverneur, relativement aux rapports des commissaires sur l'agriculture, les asiles d'aliénés et la vente du chemin de fer du Nord.

L'honorable M. MERCIER dit qu'il proposera que la chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines resolutions de la conférence interprovinciale, touchant les amendements a l'acte de l'Amérique brittannique du Nord ; mais il retardera, vû que le chef de l'opposition est absent.

L'honorable M. LYNCH déclare que l'honorable M. Taillon est absent de la ville et demande a ce que le bill soit ajourné à demain.

L'honorable M. ROBERTSON dit qu'il ne serait probablement pas present demain.

L'honorable M. Mercier dit qu'il serait preferable d'ajourner jusqu'a lundi. En même temps, il presenterait une motion et ajournerait le débat.

Il présente alors sa motion, appuyé par M. Shehyn.

Les avis de motions suivants de M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE sont presentes et deposes sur le bureau.

Qu'un ordre de la chambre soit émis pour toute correspondance concernant le grain de semence demandé par les colons de Notre-Dame de Buckland.

Qu'un ordre de la chambre soit émis pour toute correspondance relativement a la distribution dt l'argent de la colonisation, depuis la derniere session, dans le comte de Bellechasse.

Que le rapport a l'ordre de la Chambre en date du 9 mars 1885, concernant l'argent depensé pour la colonisation dans Bellechasse, soit imprimé.

Qu'il soit depose sur le bureau toutes adresses et copies de documents au sujet de la question soumise par lui au gouvernement le 12 avril 1887 concernant les chemins a barrieres sur la rive sud du Saint-Laurent.

L'honorable M. MERCIER annonce que l'adresse en réponse au discours du trone sera presentee au lieutenant-gouverneur lundi prochain, a trois heures de l'apres-midi. Il declare de plus que des avis ont deja été donnes pour la présentation de 90 bills et il recommande aux interessés de préparer ces bills immediatement, car les regles de la Chambre seront rigoureusement mises en pratique.

La séance est levée a 4.30 hrs avec ajournement jusqu'à lundi.

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-JEAN—Les œufs se vendent ici 12c la doz, le beurre frais 25c, les raves de 5 à 7c la botte, la laitue de 5 à 6c la touffe.

RICHMOND—On estime que la récolte du sucre d'érable a été ce printemps, dans les cantons de l'Est, plus du double des années ordinaires.

—Nelson W. Smillie a fait 2118 lbs de beau sucre de premiere qualité de la seve de 296 erables. C'est presque incroyable.

—Ce n'est pas à $500 mais bien à $50 d'amende chacun que nos aubergistes ont été condamnes, l'autre jour, devant le magistrat de police. C'est le maximum de la penalité en vertu de la loi Dunkin.

—Dans le cours de la semaine dernière, les aubergistes ont été occupes a se débarrasser de leurs boissons. Il était amusant de voir la procession de tonneaux, caisses, cruchons, etc, se dirigeant vers la gare, en route vers Sherbrooke. C'était bien le cas de répéter le dicton : 'Tel s'en va en chantant qui s'en retourne en pleurant ?

—A une assemblée des membres de la compagnie du chemin de fer Missisquoi, les messieurs suivants ont été elus comme directeurs de la dite compagnie pour l'annee courante : J. H. Graham et Thomas Hart, de Richmond, Geo. Williamson Kingsberry, D. Manson, Mansonville, I. B. Futroye, Saint-Jean ; Honorable J. Gregory Smith, E. C. Smith, J. W. Hobart et Geo. T. Childs de Saint Albans, Vt.

MAGOG—Les eaux du petit lac Magog ont été tellement gonflees par la fonte des neiges, ce printemps que les trains du Vermont Central ont été plusieurs fois empêchés de se rendre a Sherbrooke depuis quelques jours.

—John Reedman, employé aux travaux du C. P. R. au pied du mont Orford, est mort subitement la semaine derniere. Il souffrait d'une affection a la gorge et partit pour aller prendre le train pour Sherbrooke, où il voulait entrer à l'hopital. Il mourut en route et fut trouvé peu de temps apres son départ. On pense qu'il aura etouffe. On dit qu'il est de Richmond, ou se trouve son épouse.

Le nouveau capitaine du *Lady of the Lake*, en remplacement du capitaine Cleveland, maintenant hôtelier a Sherbrooke, sera, paraît-il, M. Chs Bullock, ci devant de la maison Geo. Childs & Cie, Montreal.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

AVIS AUX MERES—Le "SIROP CALMANT DE MME WINSLOW" devrait toujours être employe quand les enfants font leurs dents. Il soulage immediatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes cherubins s'eveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est tres agreable au gout. Il apaise l'enfant, amollit les gencives, enleve toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en reglant la digestion, et est le meilleur remede connu contre la diarrhee, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le a Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre preparation.

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY Propriétaire,
Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.
Connexion téléphonique. 17—1—88

TOUT HOMME

Qui est Faible, Nerveux, Débile, qui dans son Ignorance et sa Folie, avait perdu complètement sa Vigueur de Corps et l'esprit et sa Vitalité Entière, toutes causes qui entraînent des dérangements dans le système organique des Sources de la Vie, Maux de Tête, Maladies de l'épine d'Ormie, Rêves navrants, Perte de Mémoire, Lâcheté et Irritabilité de Tempérament, Boutons et Rougeurs sur la figure et tous les symptômes de Débilité Générale, Consomption dans un avenir rapproché, d'Insanité, peuvent trouver un remède efficace en se servant de notre spécifique No 23, une cure merveilleuse et certaine. Il donne la Vigueur de la Jeunesse et restaure le système complet chez les vieux et chez les jeunes en donnant de la force aux Poumons et aux Nerfs, reconstruisant le système musculaire et mettant en action toute l'énergie physique du corps humain. A l'aide de notre spécifique No. 23 les cas les plus obstinés peuvent être guéris en moins de trente jours. Chaque paquet contient un traitement pour deux semaines, $2. Guérison garantie. Notre spécifique No. 24 est un Remède infaillible pour toutes les Maladies Secrètes aiguës ou chroniques qu'elle ait été. Vendu d'après notre Garantie par écrit qu'il opérera une Guérison. Prix $5. Compagnie de Médecine de Toronto, Toronto Ont.

CONSOMPTION

Cette maladie affreuse, qui durant tant d'années a semblé défier la science des meilleurs physiciens qui ne connaissaient rien pour en arrêter les progrès, rien pour la diminuer, rien pour la guérir. Maintenant, ce n'est plus une maladie incurable malgré qu'elle soit condamnée par quelques médecins, la santé peut encore être recouvrée par l'emploi de NOS REMEDES. Ils sont doux pour les membranes des poumons qu'ils n'affectent pas malgré qu'ils soient enflammés et empoisonnés par les ravages de cette cruelle maladie en même temps qu'ils empêchent les douleurs et les brûlements de poitrine qui accompagnent invariablement la consomption. Prix $3.

GUERISON GARANTIE

Compagnie de Médecine Toronto, Toronto, Ont.

TEINTURE POUR LES CHEVEUX

Ces célèbres teintures ne sont pas nuisibles à la santé. Nous en avons les couleurs suivantes, et les plus belles nuances dépendent de la couleur des cheveux : noire, brun foncé, brun clair, châtain, châtain clair, blond doré, blond cendré, envoyez une tresse de cheveux avec votre commande. Prix $2 la bouteille. Compagnie de remede de Toronto, Toronto, Ont.

Articles de Toilette

En nous adressant votre commande, spécifiez ce que vous désirez avoir et nous vous garantissons que vous serez parfaitement satisfait. Le No 8 donne au teint la fraîcheur de la jeunesse ; c'est une préparation qui n'affecte pas la peau et dont vous pouvez vous servir sans que personne s'en aperçoive. Prix, $1.25. No 9 fait disparaître les rides. Prix, $2.00. No 10 fait disparaître les taches de rousseur. Prix, $1.25. No 11 fait disparaître les boutons sur la figure. $1.25. No 12 fait disparaître les taches de rousseur. Prix, $1.25. No 13 fait disparaître les pustules. Prix, $1.25. No. 14 fait disparaître le hâle. Prix, $1.25. No 15 fait disparaître les verrues. Prix, $1.00. No. 16 fait disparaître les marques de la petite vérole. Prix, $2.00. No 17 empêche la trop grande transpiration. Prix, $1.25. No 18 est une préparation infaillible pour conserver les cheveux ou la faire pousser. Prix $1.25. Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Le buste

No 19 est une préparation interne et externe qui développe la taille chez les femmes et lui donne les plus belles proportions. C'est une préparation tout à fait inoffensive et infaillible. Prix $3.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Maladies des femmes

No 20 guérit infailliblement la leucorrhée, descente de la matrice, et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes. Les médecins les plus éminents recommandent cette préparation comme un remède des plus efficaces. Prix $2.00 la bouteille. Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Pilules régulatrices françaises

Bien supérieures au seigle ergoté, à la tanaisie, la menthe ou l'oxide. Recommandées par des centaines de femmes qui en font usage tous les mois. Elles sont infaillibles, préviennent la douleur et amènent la RÉGULARITÉ. Prix, $2.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Nevralgie et rhumatisme

Guérison certaine par l'usage du spécifique No 22. Il faut attribuer la popularité de cette préparation à son efficacité. Prix, $1.00 Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

W. O. MCKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

Aux Constructeurs et au Public

Vu que je suis à la tête de deux fonderies cette année, je pourrai remplir promptement toutes commandes qui me seront adressées. Ouvrages en fonte à l'usage des constructeurs, pesées pour croisées, piliers et ouvrages de toute sorte executés d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Dans votre propre interêt, adressez vos commandes au

No 39 rue George, Ottawa, ou rue Bleury, Hull.

THOMAS LAWSON

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

— POUR LA —

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour medecins et familles préparées avec soin.
Communication téléphonique 1-2-88

Pour acheter

— DES —

Vêtements

Aux Conditions les plus Favorables

ALLEZ AU

Nos 269 et 271, rue Wellington

Où vous ne serez pas embarrassé de faire un choix, l'assortiment en magasin étant des plus complet.

J'achète et je vends au comptant seulement, de sorte que je puis vendre à meilleur marché que toute autre maison à Ottawa.

Conditions : Au comptant seulement

P. O'Reilly

CARTES PROFESSIONELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,

(Successeur de L. A. Olivier)

Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.,

— BUREAU —

Coin des Rues Rideau et Sussex

OTTAWA, ONT.

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.

Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.

Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montreal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA ON

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel

Arthur W. Gundry F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Departements Publics, etc.

— ARGENT A PRETER —

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

BRAGER D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE

Comptables, Collecteurs & Agents Mercantiles

No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA

Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.

B. LINDEN. W. A. COLE

Dr FISSIAULT

— DENTISTE —

COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX

— OTTAWA —

Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

— OTTAWA —

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de premiere classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandees reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL D.—MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigares importés de premier choix.

Juges par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE DOUZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. } MERCREDI, 16 MAI 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

..... billets de 1re série à $1.00.

..... billets de 2me série à $5 ea.

La somme de $..... est ci-jointe.

ADRESSE

Nom.....

Rue..... No.....

ou Boîte du Bureau de Poste No.....

Localité.....

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, rue Saint-Jacques, Montréal, Canada, L. A. Trepanier No 31, Rue Saint Patrice, agent pour Ottawa.

GRANDE VARIETE

— DE —

CHAPEAUX

FRANCAIS,
ANGLAIS,
AMERICAINS et
CANADIENS, Etc.,

— CHEZ —

JOSEPH COTE

114 — RUE RIDEAU — 114

OTTAWA.

NOUVEAUX MEUBLES

Venant d'etre recus

— CHEZ —

HARRIS & CAMPBELL

Notre nouveau dépôt de meubles, maintenant exposé à notre magasin, rue O'Connor, se compose du plus bel assortiment de meubles pour salons, chambres à coucher, pour les bureaux, etc., etc.

Nous appelons l'attention particulière du public sur nos importations de

CHAISES ET BERCEUSES

DE VIENNE, AUTRICHE

Que tout le monde s'empresse de venir les voir

Nos meubles sont les plus recherchés sur le marché où ils méritent d'être vus de tous.

Nous avons tout récemment mis un nouvel engin dans notre atelier, qui nous permettra de remplir les ordres à l'entière satisfaction des acheteurs, et à des prix extrêmement réduits.--Un escompte libéral sera accordé à tous les acheteurs.

Effets délivrés avec exactitude et entière satisfaction.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNOR

Près de la rue Sparks.

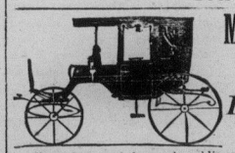

Manufacture de VOITURES !

ROYALE

LEVEILLÉ & MATHÉ

PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S.D THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures legeres, sulkies, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons puise de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entière satisfaction. No ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction ; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1887,

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITÉ.

16—1—88—q